



Tours le 08/12/2017

Compte-rendu des CAPL n°2 et 3 suite à l'ASR 2018

Lors de ces CAPL, la Direction a confirmé que les agents actuellement en poste à Luynes et à Sainte-Maure sont éligibles à la prime de restructuration de service. Le montant de cette PRS sera transmis aux agents au plus vite. Certains d'entre eux vont demeurer dans leur ancien poste après le 31 12 2017 pour les derniers travaux avant fermeture définitive et « bénéficieront » des frais de déplacement et indemnités repas.

Pour tous les agents concernés par l'ASR 2018 et qui seront impactés dans leur affectation au 1^{er} septembre prochain, le service RH devrait très rapidement leur rappeler la marche à suivre (demande de mutation, fiche de vœux, calendrier des opérations...).

A l'issue des CAPL, les organisations syndicales vont être destinataires d'une information relatives aux mouvements internes à la Direction des agents des services de la dépense et de RNF suite à la fermeture entière ou partielle.

Aucun vote n'a été effectué en CAPL n°3 –

Votes en CAPL n°2 : abstentions CGT et FO ; contre Solidaires.

Pour les élus CGT en CAPL, Lionel SALVY, Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Michèle RENAUDIN.

Catégorie B

SAINTE-MAURE	TANGHE Laurence	SIP CHINON	devra faire une mutation nationale (prioritaire)
	MAUDUIT Christine	Trésorerie ILE BOUCHARD	devra faire une mutation locale
LUYNES	TIBURCE Nathalie	Trésorerie JOUE LES TOURS	devra faire une mutation locale
	EXPERT Annick	Trésorerie JOUE LES TOURS	Affectée
TPM	TEIXEIRA LUIS	Maintenu à TPM jusqu'au 31 08 2018	Mutation locale pour affectation locale si surnombre au 01/09/2018

Catégorie C

LUYNES	NICODEME Sylvie	Trésorerie JOUE LES TOURS	devra faire une mutation locale
	MAZEAU Corine	SIP TNO	devra faire une mutation nationale (prioritaire)
VOUVRAY	COUTELY Emmanuelle	Maintenue à VOUVRAY	
TPM	BELETBEAU Sébastien	Maintenu à TPM jusqu'au 31 08 2018	